



Déclarée inapte à son poste

Par **Nath38**, le **04/03/2013 à 12:23**

bonjour
Je suis actuellement en arrêt maladie pour cause de burnout.
Si je suis déclarée inapte à mon poste, quelle est la suite en terme de recherche d'emploi ?
Est ce que ce genre "d'incident de parcours" vous suit toute votre vie ?
Est ce que je ne suis plus en droit de rechercher un poste d'assistante de directionalors que mon état est du à mes conditions de travail et non pas à mon métier ?
Merci de votre réponse.

Par **DSO**, le **05/03/2013 à 10:32**

Bonjour Nath,
Rassurez-vous, votre inaptitude ne concerne que le poste exercé [s]**au sein de votre entreprise**[/s].
Cordialement,
DSO

Par **pat76**, le **07/03/2013 à 18:45**

Bonjour
Quelle aura été la durée de votre arrêt maladie et quand se termine-t-il ?
Depuis le 1er juillet 2012, la visite médicale de reprise à la médecine du travail n'est obligatoire qu'après un arrêt maladie supérieur à 30 jours ?